



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du conseil d'administration**

-----  
Séance du 17 décembre 2020  
-----

**Président de séance :** Monsieur Charles-Ange GINESY

**Présents :**

Titulaires : Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Madame Anne SATTONNET , Monsieur Francis TUJAGUE.

Suppléants : Monsieur Bernard DELIQUAIRE, Madame Janine GILLETTA, Monsieur Régis LEBIGRE, Madame Michèle OLIVIER, Madame Josiane PIRET, Madame Michelle SALUCKI,

Procurations : Monsieur Anthony BORRE à Monsieur Charles-Ange GINESY.

**RAPPORT N° 20-47 - Modifications des autorisations de programme des opérations  
bâtimentaires**

Lors des séances du 7 mars 2019, 24 octobre 2019, 19 décembre 2019 et 25 juin 2020, le conseil d'administration a approuvé les modifications du programme bâtementaire ainsi que les autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs aux opérations de constructions des centres d'incendies et de secours de Tourette-Levens, Saint-Laurent-du-Var, Saint-Martin-du-Var, Roquefort-les-pins, Roquebillière, la Turbie, Puget-Théniers, l'Antenne de secours de Roquebrune-Cap-Martin et les travaux de renforcement sismique du CIS Nice Magnan.

Au regard de l'avancée de certaines opérations, il convient d'actualiser ou de re-calibrer les autorisations de programmes et les crédits de paiement des opérations suivantes :

CIS de Roquefort-les pins

Cette caserne est mise à disposition des sapeurs-pompier et les dernières levées de réserve doivent être effectuées courant décembre. Cependant, des contraintes liées au renforcement des structures béton, des adaptations de la voirie et des réseaux divers, des demandes complémentaires du bureau d'étude, ainsi que la mise hors gel des emplacements pour les véhicules et la finalisation de la sécurisation du site nécessitent de porter l'autorisation de programme à 3 180 000 €.

## CIS de Roquebillière

En préambule, il convient de rappeler que l'ensemble des marchés de travaux de cette opération étant prévus révisables, en application du code des marchés publics, il sera procédé à une révision des prix calculés sur l'indice INSEE. De plus, la défaillance du titulaire du marché d'étanchéité et l'attribution du nouveau marché a entraîné une plus-value.

Par ailleurs, l'avancée des travaux a mis en évidence la nécessité de procéder à des aménagements. Ces ajustements portent, notamment, sur la mise en conformité de l'entrée du CIS, avec le déplacement des feux tricolores suite aux demandes de la Métropole Nice-Côte d'Azur et l'abandon de la conservation de la chaudière au fioul au profit d'une pompe à chaleur permettant au projet de s'inscrire dans le cadre du Green Deal.

En outre, les intempéries du 2 octobre dernier qui ont largement affectées la commune ont mis en exergue la nécessité d'assurer, en autonomie, la fourniture d'électricité du CIS. À ce titre, il sera procédé à l'installation d'un groupe électrogène afin de pallier les coupures d'énergies. En anticipation de la réalisation d'une future drop-zone, des mesures conservatoires seront également prises. Enfin, à l'instar des mesures mises en œuvre pour l'ensemble des bâtiments du SDIS et compte tenu des préoccupations actuelles liées à la sécurisation des sites, l'installation de dispositifs tels que des VIGIK et des caméras de surveillance est prévue.

L'ensemble des dispositions ont un impact sur l'autorisation de programme qu'il convient de porter à 3 M €.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver les autorisations de programme et crédits de paiement récapitulés comme suit :

Constructions	A.P	C.P antérieurs	C.P 2020	C.P 2021
Tourette-Levens	3 400 000 €	856 496,95 €	2 219 780,38 €	323 722,67 €
La Turbie	4 850 000 €	1 234 503,30 €	1 999 821,70 €	1 615 675 €
Roquefort-les-Pins	3 180 000 €	1 119 426,25 €	1 980 573,75 €	80 000 €
Roquebillière	3 000 000 €	142 911,60 €	2 407 088,40 €	450 000 €
Saint-Martin du Var	6 750 000 €	290 032,21 €	1 485 911,79 €	4 974 056 €
Puget-Théniers	5 550 000 €	170 140,45 €	1 442 859,55 €	3 937 000 €

Les crédits sont prévus au budget primitif 2021.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- d'approuver les autorisations de programme et crédits de paiement récapitulés dans le tableau ci-dessus.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles-Ange GINESY*